



LE SECRET PROFESSIONNEL

Le secret professionnel entoure la relation de soins et d'accompagnement. De nombreuses situations questionnent cependant la confidentialité et nécessitent une parfaite connaissance du cadre réglementaire : comment partager l'information, à qui, dans quel cas et surtout pourquoi ? La dimension éthique doit être pleinement inscrite dans la réflexion. Poser, expliquer et garantir le secret professionnel dans le partage de l'information est un enjeu majeur pour les cadres de structures et services sociaux et médico-sociaux.

Objectifs

- Connaître les principes du secret professionnel
- Les personnes astreintes au secret professionnel
- Le secret professionnel et le dossier de la personne accueillie
- Les hypothèses légales de lever du secret

Programme

Séquence 1 (3 heures)

- Les droits des usagers et le droit à l'information
 - Les droits des usagers
 - Les enjeux du droit des usagers
 - L'information des usagers
- Le secret professionnel
 - Les principes du secret professionnel
 - Les personnes astreintes au secret professionnel
 - Le partage de l'information

Séquence 2 (3 heures)

- Le secret professionnel
 - Les hypothèses légales de lever du secret
 - Le secret professionnel et le dossier de la personne accueillie
 - Les obligations réglementaires
 - Les informations contenues dans le dossier
 - La communication du dossier
 - Les fichiers informatisés et la protection des données personnelles
 - L'hébergement des données de santé

Séquence 3 (3 heures)

- Analyse de cas pratiques/mises en situation

Afin de préparer cette séquence, les mises en situation devront être adressés au moins 15 jours avant la session.

Formation en distanciel

Durée : 10 heures réparties en 3 séquences de 3 heures

Publics et prérequis :

Directions, chefs de service, personnes exerçant une responsabilité hiérarchique.
Prérequis : disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, d'un micro et d'une webcam.

Méthodes pédagogiques :

- Supports remis au participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.

Intervenant :

Maître Olivier FROGER – Avocat associé Cabinet ad LEGIS, spécialiste en Droit Social

Tarif : 367,50 € /stagiaire

Formation mutualisée avec l'URIOPSS Normandie

Personnes en situation de handicap :

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contacter la référente Handicap : Amélie Renard a.renard@uriopss-pdl.fr